



**explort**

International  
Business Training  
students

**OSER POUR  
SE RÉALISER**

# APPEL À PROJETS

MISSIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES  
PROFESSIONNALISANTES À L'ÉTRANGER

DESTINÉES À DES ÉTUDIANTS (2/3ÈME BACHELIER  
OU 1ER MASTER) DES HAUTES-ÉCOLES ET  
UNIVERSITÉS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE -  
BRUXELLES

**pour l'année 2025**



**Wallonia.be**

EXPORT  
INVESTMENT

**RÈGLEMENT & PROCÉDURE D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES**

# Table des matières

<b>1</b>	<b>CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>INFORMATIONS AU SUJET DE L'APPEL A PROJETS .....</b>	<b>3</b>
2.1	Opérateur du projet .....	3
2.2	Période d'ouverture de l'appel à projets.....	4
2.3	Objet et objectifs de l'appel à projets .....	4
2.4	Zones géographiques concernées par les missions.....	5
2.5	Types de projets pouvant répondre à l'appel.....	5
2.6	Financement.....	6
<b>3</b>	<b>ORGANISATION DE L'APPEL A PROJETS.....</b>	<b>7</b>
3.1	Constitution et introduction du dossier de candidature .....	7
3.2	Procédure de sélection.....	7
3.3	Chronologie de la procédure administrative.....	9
3.4	Versement du financement et principe de confiance .....	10
<b>4</b>	<b>TRANSMISSION DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS .....</b>	<b>11</b>

# 1 CONTEXTE

L'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEX), via son programme Explort, finance différents programmes de formation et de sensibilisation aux techniques du commerce international, dont notamment de courtes missions commerciales collectives organisées par les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui délivrent un enseignement en lien avec le commerce international.

En effet, l'une des missions du programme Explort est de sensibiliser les étudiants à l'importance du développement commercial à l'international des entreprises wallonnes et de les préparer à être des acteurs professionnels capables de contribuer audit développement de ces entreprises.

3

Le présent appel à projets vise à pérenniser et généraliser, autant que possible, cette démarche en proposant à l'ensemble des établissements d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui délivrent un enseignement économique, commercial ou de gestion orienté vers l'international, d'organiser pour leurs étudiants prioritairement de 2<sup>ème</sup> bachelier ou de 1<sup>er</sup> master, de courtes missions commerciales collectives à l'international, ceci en partenariat avec des entreprises wallonnes exportatrices et avec le soutien financier de l'AWEX. L'appel à projets a pour but de favoriser le développement de projets concrets permettant l'apprentissage par les étudiants de compétences transversales pratiques en matière de développement international des entreprises en les mettant en phase avec les réalités du terrain tout en permettant à des sociétés wallonnes d'en tirer des renseignements utiles à leur stratégie d'internationalisation.

Le présent appel à projets poursuit l'objectif d'offrir aux étudiants des opportunités d'acquérir une expérience professionnalisante de terrain et de les sensibiliser à la possibilité de réaliser, l'année suivante, grâce à une bourse de l'AWEX (Explort), une mission commerciale individuelle à l'étranger pour une entreprise wallonne, dans le cadre de leur stage de fin d'études.

## 2 INFORMATIONS AU SUJET DE L'APPEL A PROJETS

### 2.1 Opérateur du projet

Cet appel à projets s'adresse exclusivement aux Hautes-Écoles ou Universités de la Fédération Wallonie Bruxelles dispensant des cours d'économie, de commerce ou de gestion orientés vers l'international. Ces opérateurs seront dénommés ci-dessous sous le terme générique d'"*Établissement d'enseignement*".

Les "*étudiants participants*" à ces missions sont tous régulièrement inscrits soit en 2/3<sup>ème</sup> bachelier soit en 1er master d'une filière d'enseignement économique, commerciale ou de gestion orientée vers l'international au sein de l'un de ces établissements d'enseignement. Une exception pourra être envisagée pour que la mission soit réalisée en 3<sup>e</sup> bac ou 2<sup>e</sup> master, uniquement si elle est liée à une spécialisation exclusivement disponible lors de cette année qualifiante et à condition que toutes les modalités soient mises en place afin que les participants soient sensibilisés lors du 2<sup>e</sup> bac ou 1<sup>er</sup> master à l'intérêt de participer à une mission Explort de longue durée dans le cadre du stage de fin d'études.

Les "entreprises partenaires" d'une mission sont exclusivement des entreprises wallonnes éligibles aux aides de l'AWEX et reprises dans la base de données de l'AWEX en qualité de "*fabricants*" ou de "*prestataires de services*".

## 2.2 Période d'ouverture de l'appel à projets

Cet appel à projets est ouvert du 15 mars au 15 mai 2024 inclus.

Tout projet devra donc être transmis à la cellule Explort durant cette période d'ouverture selon les modalités développées **au point 4 du présent document**.

## 2.3 Objet et objectifs de l'appel à projets

Dans le cadre de cet appel à projets, le programme Explort soutiendra des projets qui mettent en place des missions commerciales de courte durée - 4 jours minimum sur le continent européen et 6 jours minimum hors continent européen - et dont les objectifs sont les suivants :

- Renforcer l'intérêt des étudiants pour des fonctions commerciales de terrain liées au "business développement à l'international » ;
- Renforcer leur connaissance du tissu économique wallon ;
- Favoriser leur inscription ultérieure à une mission Explort dans le cadre du stage de fin d'études ;
- Avoir potentiellement un impact positif sur le développement des exportations wallonnes en impliquant la participation active d'entreprises wallonnes exportatrices.

Pour atteindre les objectifs décrits ci-dessus, l'Établissement d'enseignement devra mettre en place un processus de sélection ou de motivation des étudiants inscrits dans les filières concernées.

Les étudiants devront préalablement réaliser une "*desk research*" sur le marché concerné, afin d'identifier les entreprises wallonnes ayant le plus de potentiel pour le marché visé. Le projet de mission devra être validé par les services de l'AWEX avant que les étudiants ne réalisent l'étude approfondie du projet d'exportation et qu'ils n'effectuent la mission de prospection commerciale lors d'un voyage collectif organisé et encadré par l'Établissement d'enseignement. Les étudiants remettront les résultats de leur mission à l'entreprise et à l'AWEX sous forme d'un rapport de mission. La mission fera l'objet d'une évaluation par les entreprises et d'un débriefing avec l'Établissement d'enseignement auquel participera un représentant de la cellule Explort.

Une attention particulière sera apportée à l'encadrement et au conseil des étudiants participants autant pendant la préparation que pendant la réalisation de la mission ; les accompagnants académiques de la mission doivent pouvoir aider les participants à réorienter leurs démarches si celles-ci ne donnent pas les résultats attendus.

## 2.4 Zones géographiques concernées par les missions

Chaque projet de mission devra être mis en œuvre dans un des pays couverts par un bureau économique et commercial de l'AWEX implanté à l'étranger. Les adresses de ces postes sont consultables sur notre site : <http://www.awex-export.be/fr/contacts/conseillers-economiques-et-commerciaux>

Afin de favoriser les projets ayant le plus d'impact pour répondre aux besoins de développement international des entreprises wallonnes, les propositions seront analysées au regard du programme d'[action de l'AWEX](#) pour l'année 2025 pour éviter la redondance et favoriser la possible implication du bureau local de l'AWEX.

## 2.5 Types de projets pouvant répondre à l'appel

Les Établissements d'enseignement devront proposer des missions à l'étranger visant l'acquisition de compétences professionnelles de terrain liées à l'internationalisation des entreprises.

La mission projetée devra exploiter et/ou documenter une partie des matières enseignées dans le cursus académique des étudiants participants.

Le programme d'une mission devra se dérouler en 4 phases :

- La sélection des étudiants qui pourront participer à la mission;
- La préparation de la mission par les étudiants en Belgique (identification des entreprises wallonnes partenaires de la mission, étude du marché, argumentaire commercial, liste de prospects, plan de mission, préparation commerciale...), obtention de deux rendez-vous par groupe sur place à l'étranger ;
- La mission proprement dite, exploitant la présence des étudiants sur le marché visé pour recueillir un maximum d'informations utiles aux entreprises wallonnes partenaires;
- Les actions post-mission : reporting à l'intention des entreprises partenaires et de l'AWEX, débriefings, voire évaluation des travaux rendus par les étudiants.

Pour rappel, les entreprises partenaires seront exclusivement des entreprises wallonnes exportatrices reprises dans la base de données de l'AWEX. Les projets de mission proposés par les entreprises devront être validés par les services de l'AWEX concernés.

Au cas où l'Établissement d'enseignement bénéficie du soutien financier de l'AWEX pour la réalisation d'un projet retenu dans le cadre de cet appel à projets, celui-ci s'engage notamment à :

- **Mentionner le soutien du programme Explort** et faire figurer son logo dans toutes les communications et sur toutes les productions liées au projet ainsi que sur le site web de l'Établissement d'enseignement ;
- **Organiser**, avec l'intervention d'un représentant du programme Explort, **une séance d'information sur l'AWEX et le programme Explort** à l'intention de l'ensemble des étudiants participant à la mission au cours de la 2<sup>ème</sup> Bac s'agissant d'étudiants de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> Bac et au cours du 1<sup>er</sup> Master, s'agissant d'étudiants de 1<sup>er</sup> Master.
- **Autoriser une action de promotion** sur le campus académique d'une demi-journée (avec distribution de brochures et de cadeaux) ainsi que l'organisation d'une séance d'information avec

un représentant explorant visant à promouvoir le programme de l'ensemble des étudiants de 2<sup>ème</sup> bac ou de 1<sup>er</sup> Master.

Un partenariat entre deux établissements d'enseignements pour réaliser une mission commune peut être envisagé.

## 2.6 Financement

Une intervention forfaitaire dans les frais de mission (les coûts admissibles portent sur : le voyage A/R, les déplacements sur place, l'hébergement et les repas) de 300,00 € (trois-cent euros) maximum par étudiant sera octroyée à chaque projet sélectionné pour une mission comprenant au minimum 4 jours complets de prospection sur le continent européen.

Une intervention forfaitaire dans les frais de mission (les coûts admissibles portent sur : le voyage A/R, les déplacements sur place, l'hébergement et les repas) de 750,00 € (sept cent cinquante euros) maximum par étudiant sera octroyée à chaque projet sélectionné pour une mission comprenant au minimum 6 jours complets de prospection hors continent européen.

Dans le cadre du présent appel à projets, la limite financière maximum par mission est fixée à 35 000,00 €. Un Établissement d'enseignement pourra éventuellement présenter plusieurs projets de mission ; toutefois, seules deux missions au maximum par Établissement d'enseignement pourront bénéficier du financement de l'AWEX pour une même année. Selon le nombre de participants, une proratisation de la subvention sera opérée afin de ne pas dépasser la somme maximale (par exemple une mission de 175 étudiants sur le continent européen équivaudra à une subvention de 200€ par étudiant).

Les missions extracontinentales ne concerneront pas plus de 25 % du total des étudiants participant à l'ensemble des missions soutenues dans le cadre de ce programme. A cet effet, le jury établira un classement des projets continentaux et un classement des projets extracontinentaux.

L'AWEX se réserve le droit de limiter son intervention financière à un certain nombre de participants à une mission donnée, qu'elle soit programmée sur le continent européen ou non, tout en laissant à l'établissement d'enseignement la liberté de trouver un autre financement pour couvrir les participations supplémentaires.

En vue de s'assurer de la bonne implication des entreprises partenaires de la mission, et considérant qu'elles bénéficieront des résultats et des conclusions des recherches réalisées par les étudiants, elles devront intervenir financièrement d'une manière significative dans les frais de mission à concurrence de minimum 500,00 €. Une entreprise pourra être représentée par plusieurs groupes d'étudiants. Les étudiants prenant part à la mission paient une participation aux frais de mission. Cette participation peut être modulée en fonction de critères spécifiques à l'Établissement d'enseignement.

L'AWEX ne participera, en aucun cas, au financement d'activités à caractère culturel ou récréatif organisées dans le cadre de la mission. Ces activités ne pourront dépasser 20% du temps total de la mission, la priorité étant donnée à la prospection du marché.

Le financement des projets retenus par le jury restera dépendant de l'obtention par l'AWEX du financement global du programme Explort pour l'année de réalisation desdits projets. **Par conséquent, le fait qu'un projet soit retenu par le jury ne confère aucun droit au financement effectif de ce projet par l'AWEX.** Seule la conclusion de la convention visée **au point 3.3 ci-dessous** fait naître ce droit au financement dans le chef de l'Établissement d'enseignement concerné.

L'ensemble des frais d'accompagnement par le personnel académique reste à charge de l'Établissement d'enseignement.

## 3 ORGANISATION DE L'APPEL A PROJETS

### 3.1 Constitution et introduction du dossier de candidature

Pour être pris en considération, le dossier de candidature devra obligatoirement contenir les éléments suivants :

1. Le formulaire de candidature (annexe 1) complété en français de manière précise et exacte et signé par un représentant de l'Établissement d'enseignement habilité à prendre des engagements en son nom ;
2. Le budget prévisionnel détaillé établi en euros (annexe 2) ;
3. Le rapport d'activités de la mission de l'année précédente, si une mission soutenue financièrement par Explort a déjà été réalisée ;
4. L'attestation de l'agrément de l'établissement d'enseignement délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce dossier de candidature devra être envoyé à la cellule Explort suivant les modalités développées **au point 4 du présent document**.

### 3.2 Procédure de sélection

Dans le cadre de l'évaluation des projets régulièrement introduits auprès de la cellule Explort, il est tenu compte successivement des critères de recevabilité et ensuite, des critères d'attribution repris ci-dessous. Un dossier qui répond positivement aux critères de recevabilité sera étudié quant à son contenu du point de vue des critères d'attribution.

#### **a. Critères de recevabilité**

La recevabilité des dossiers sera vérifiée par la cellule Explort de l'AWEX selon les critères de recevabilité suivants :

1. Les étudiants participant à la mission devront être inscrits soit en Bac 2/3, soit en Master 1 lors de la réalisation de la mission ;
2. La mission est projetée dans un des pays couverts par un bureau économique et commercial de l'AWEX implanté à l'étranger ;
3. La mission à l'étranger se déroulera entre le 15 janvier 2025 et le 15 décembre 2025 ; Aucun projet ne pourra avoir lieu pendant les mois de juillet et août ;
4. Le projet portera sur un seul pays ;

5. Le projet correspond aux objectifs généraux de cet appel à projets (cf. point 2.3.) ; il prévoit notamment la participation active et financière d'entreprises wallonnes exportatrices ;
6. La mission projetée devra être préparée et encadrée par des personnes disposant de compétences techniques utiles et/ou d'une expérience pertinente dans le domaine ;
7. Le projet doit impliquer une participation financière des étudiants prenant part au projet qui peut être modulée en fonction de critères propres à l'Établissement d'enseignement ;
8. La mission devra se dérouler pendant une période adaptée à la vie et à l'actualité économique de la région visitée et compatible avec l'agenda du Conseiller économique et commercial de l'AWEX (AEC) en poste dans ce pays ;
9. L'Établissement d'enseignement ne peut être débiteur de montants exigibles envers l'AWEX ;
10. L'Établissement d'enseignement ayant réalisé des missions antérieures avec l'aide financière de l'AWEX ne pourra pas avoir reçu, pour ces missions antérieures, une évaluation **manifestement négative** émanant des entreprises partenaires ou du coach qui aurait accompagné une de ces missions

Les projets qui ne répondent pas à l'un ou l'autre de ces critères n'entrent pas en ligne de compte lors de la sélection ; irrecevables, ils ne seront pas évalués quant au reste de leur contenu.

## b. Critères d'attribution

Lors de la sélection, les projets de mission sont comparés entre eux sur base de leurs qualités selon les critères d'attribution. Le Jury (décrit **au point c** ci-dessous) établit deux classements distincts (missions continentales et extra continentales) selon les critères d'attribution suivants :

1. Le projet participe à l'acquisition, pour les étudiants participants, de compétences professionnelles utiles à la carrière de "business developer" ou "export manager" et à la connaissance du tissu économique wallon, en s'intégrant dans le projet académique de l'Établissement d'enseignement. Il exploite et/ou documente les matières enseignées, dans une ou plusieurs unités de formations académiques portant sur des thématiques liées à la prospection et/ou aux relations commerciales, aux étudiants participants à la mission (20 pts) ;
2. L'efficacité et la rigueur des modalités mises en place pour s'assurer de la motivation des étudiants participants (processus et critères de sélection des participants, crédits de formation affectés à la mission, ...) (20 pts) ;
3. La faisabilité, la pertinence et l'opportunité de la mission projetée en lien notamment avec les secteurs porteurs et marchés prioritaires du développement économique wallon à l'international. Les avis du conseiller économique et commercial en poste dans le pays concerné ainsi que des Directions géographiques et sectorielles concernées seront sollicités par la cellule Explort afin de contribuer à l'évaluation de ce critère avant la tenue du jury (30 pts) ;
4. La description des modalités d'organisation, d'encadrement et d'accompagnement des étudiants participants, dans leurs démarches préparatoires (analyse préalable du marché, recherche d'une entreprise partenaire, desk research, obtention de rendez-vous, ...) et pendant la mission commerciale (20 pts) ;
5. Qualité et précision de la description du rapport que les étudiants devront fournir aux entreprises en fin de mission ; *les entreprises doivent pouvoir recueillir des informations utiles pour leur développement commercial sur le marché considéré* (10 pts) ;

**Un des buts de ces missions étant d'attirer plus de candidats à postuler pour une mission individuelle de longue durée, l'augmentation ou la stabilité du nombre de candidatures issues de l'établissement académique pour ce type de mission sera prise en compte dans l'évaluation du projet.**

### c. Le jury

Le jury est composé :

1. De la directrice générale produits et services de l'AWEX ;
2. Du coordinateur du programme explort et d'un coach explort ;
3. D'un représentant des centres régionaux de l'AWEX ;

Le jury statue valablement s'il réunit des représentants d'au moins deux de ces composantes.

Le jury peut, si nécessaire, demander à l'Établissement d'enseignement des informations complémentaires afin de clarifier le dossier.

Le jury émettra un avis motivé sur chaque projet ; il établira un classement pour les projets continentaux et un classement pour les projets extracontinentaux. Les projets seront retenus selon leur ordre de classement, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire AWEX-Explort réservée à cet appel à projets. Les deux propositions de classement et la sélection des projets seront soumises à l'approbation de l'Administratrice générale de l'AWEX.

Aucune procédure interne de recours contre cette décision n'est prévue.

**! NOUVEAUTÉ :** Il sera demandé aux établissements académiques de venir présenter en présentiel leur(s) projet(s) devant ce jury, le jeudi 27 juin 2024, en matinée, à Namur. Les informations relatives à cette présentation vous seront communiquées lorsque le(s) projet(s) aura/ont été jugé(s) recevable(s).

L'AWEX communiquera les résultats de la sélection au plus tard le 5 juillet 2024 aux Établissements d'enseignement ayant remis un projet.

### 3.3 Chronologie de la procédure administrative

La cellule Explort assure le suivi des projets sélectionnés suivant la procédure décrite ci-dessus.

Une convention est conclue et signée entre l'AWEX et l'Établissement d'enseignement porteur d'un des projets de mission sélectionnés.

Dès que possible, après signature de la convention et au plus tard deux mois avant le début de la mission, l'Établissement d'enseignement fournira à la cellule Explort la liste des entreprises partenaires pressenties ainsi que le questionnaire commercial décrivant la mission confiée, afin que l'éligibilité de ces dernières puisse être vérifiée et que leurs projets à l'export puissent être validés par les services de l'AWEX. En cas de non validation de l'un ou l'autre projet d'entreprise, les étudiants seront invités par leur professeur encadrant à trouver une autre entreprise répondant aux critères définis ci-dessus.

Une enquête de satisfaction peut éventuellement être menée par l'AWEX auprès des entreprises représentées dans la mission. Les résultats de cette enquête seront pris en considération lors des appels à projets ultérieurs.

L'AWEX se réserve le droit d'accompagner partiellement ou entièrement la mission.

### 3.4 Versement du financement et principe de confiance

Le financement sera libéré en deux tranches.

La première tranche, une avance de 80%, est payée après signature de la convention par les deux parties — l'Établissement d'enseignement et l'AWEX — et à la réception d'une déclaration de créance portant sur la 1<sup>ère</sup> tranche du subside. :

A l'issue de la mission, le solde du financement (20%) sera liquidé après que l'Établissement d'enseignement ait participé à une réunion de débriefing de la mission en présence d'un représentant du programme Explort et après remise des documents suivants :

- La liste des entreprises partenaires ;
- La liste définitive des participants ;
- Le programme définitif de la mission ;
- Une déclaration de créance portant sur le solde du financement ;
- Un rapport final reprenant le déroulement et les résultats globaux de cette mission ;
- Les rapports de mission remis par chaque groupe d'étudiants à leur entreprise partenaire ;

Dans un but de simplification administrative, dans le cadre du présent appel à projets, l'AWEX applique le "principe de confiance". Concrètement, cela signifie que l'AWEX demande, dans un premier temps, à l'Établissement d'enseignement de fournir uniquement une déclaration sur l'honneur, se réservant la possibilité de procéder à un contrôle ultérieur et d'exiger alors la production des pièces justificatives.

Au cours de l'année qui suit le versement du financement par l'AWEX, celle-ci peut inviter l'Établissement d'enseignement à lui fournir, dans un délai d'un mois, les pièces justificatives en question portant sur les dépenses autorisées dans le cadre du présent appel à projets (voir point 2.6.). Dans le cas où l'Établissement d'enseignement ne pourrait pas produire des pièces justificatives suffisamment probantes, l'AWEX en informera l'Établissement d'enseignement et lui demandera un complément d'informations. Si, après deux rappels, l'Établissement d'enseignement est incapable de fournir lesdites informations complémentaires probantes, il rembourse la totalité du financement concerné.

Dès lors les Établissements d'enseignement bénéficiant du soutien financier de l'AWEX pour l'un de ses projets de mission commerciale collective doivent conserver la totalité des pièces justificatives ayant trait à cette mission durant une période minimale d'un an suivant le versement du financement par l'AWEX.

**Le nombre de participants à la mission ne pourra augmenter ou diminuer de plus de 10% par rapport au nombre initialement prévu, au risque de perdre le subside.**

## 4 TRANSMISSION DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS

Le présent appel à projets est ouvert du 15/03/2024 au 15/05/2024 inclus.

L'appel à projets est disponible sur le site web suivant : <http://www.explort.be>

Les formulaires concernant cet appel à projets peuvent être téléchargés (en format Word) à partir du 15/03/2024 sur le site du programme Explort : <http://www.explort.be/fr/ecole/appel-a-projets>

Le dossier de candidature de l'Établissement d'enseignement devra être transmis de manière électronique (scan de l'original) à la cellule Explort (à l'adresse [m.delince@awex.be](mailto:m.delince@awex.be)), à l'attention de :

*Nicolas RAVENEL*  
*Coordinateur Explort*

11

Un accusé de réception sera envoyé à l'expéditeur.

La cellule Explort de l'AWEX se réserve le droit de demander l'envoi du projet original. L'Établissement d'enseignement conservera cette pièce originale au moins jusqu'à la liquidation du solde du subside qui serait attribué. Un dossier incomplet ou transmis hors délai ne sera pas examiné et sera automatiquement et définitivement rejeté.

Pour toute information complémentaire ou toute question, veuillez contacter :

**Marie DELINCE**

☎ 0473/89 18 69

✉ [m.delince@awex.be](mailto:m.delince@awex.be)

ou

**Nicolas RAVENEL**

☎ 04/229 22 92

✉ [n.ravenel@awex.be](mailto:n.ravenel@awex.be)